

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : Signature de bons de commande pour la gestion des cimetières de la commune avec des prestations associés**

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de mettre en place une gestion optimale des cimetières de la commune, ,

Considérant la proposition établie par la Société ADIC INFORMATIQUE (30702 UZES CEDEX) pour les prestations suivantes comme suit :

- Logiciel Cimetière, offre Gold, gestion du projet pour un montant de 15 388,53 € HT, soit 18 466,24 € TTC,
- Maintenance annuelle du logiciel pour un montant de 559,20 € HT, soit 671,04 € TTC,

### DECIDE

- Article 1 : La signature de bons de commande avec la Société ADIC INFORMATIQUE (30702 UZES CEDEX) pour les prestations suivantes comme suit :
  - Logiciel Cimetière, offre Gold, gestion du projet pour un montant de 15 388,53 € HT, soit 18 466,24 € TTC,
  - Maintenance annuelle du logiciel pour un montant de 559,20 € HT, soit 671,04 € TTC,

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 07-05-2024,  
Le Maire,  
Raymond DURAND



Certifié exécutoire  
En Préfecture, le 07/05/2024  
Et de la publication, le 07/05/2024